



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE SAINT BEAUZELY



Sommaire

1- Descriptif de la structure

- 1-1 Définition.
- 1-2 Organisateur.
- 1-3 Lieu d'implantation.
- 1-4 Effectifs.
- 1-5 Périodes et horaire d'ouverture.
- 1-6 Tarifs.

2- Fonctionnement

- 2-1 Composition de l'équipe d'animation.
 - 2-1-1 Le directeur.
 - 2-1-2 L'animateur.
 - 2-1-3 Les animateurs vacataires.
- 2-2 Déroulement d'une journée en accueil Périscolaire.
- 2-3 Déroulement d'une journée en accueil Extrascolaire.

3- Les objectifs principaux du Projet Educatif.

- 3-1 Le vivre ensemble.
- 3-2 La découverte de l'environnement et de son environnement.
- 3-3 L'accès à la culture et aux nouvelles pratiques.
- 3-4 Rôle de l'accueil de loisirs.

4-Evaluation.

- 4-1 Evaluation de présences.
- 4-2 Evaluation des actions.

1- Descriptif de la structure.

1-1 Définitions.

Un Accueil Collectif de Mineur (ACM) est une structure accueillant des enfants durant les temps de vacances ou durant les temps libres (mercredi et temps non scolaire). Ils sont encore couramment appelés ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Celui de la commune de Saint Beauzely se nomme ACM de la Muse, il accueille les enfants de la commune et des communes avoisinantes.

Un projet éducatif est la base du fonctionnement d'un ACM ; il définit les axes et les orientations voulus par la structure. Il prend en compte également les grandes valeurs éducatives voulues par la commune afin d'orienter l'équipe d'animation sur ses choix de projets et d'activités.

1-2 Organisateur.

Notre accueil de loisirs est géré directement par la commune de Saint Beauzely. Il a été créé en 2014 afin de répondre à la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement. Depuis la rentrée scolaire 2017, et le retour des semaines d'école à quatre jours (donc la disparition des Temps d'Activités Périscolaires), il gère :

Les accueils extrascolaires.

- L'accueil chaque mercredi (toute la journée) durant les périodes scolaires,
- L'accueil des vacances scolaires
- Le club ados chaque vendredi soir et certains week-end.

Les accueils périscolaires.

- L'accueil périscolaire du matin et du soir les jours d'école (garderie).

L'élue responsable est Monsieur Henry , premier adjoint .

1-3 lieu d'implantation.

Le centre se situe dans les locaux de l'école, le bâtiment a été rénové et agrandi en 2014/2015 ; il est aux normes maternelles et a permis l'acquisition d'un agrément PMI permettant ainsi l'accueil des enfants dès 4 ans.

Les adolescents utilisent principalement les salles à l'étage de l'école, mais ils utiliseront également la salle de cantine (située juste à côté dans un bâtiment communal) selon les périodes de l'année et selon les activités.

Les repas sont pris à la cantine scolaire. Ils sont livrés par la cuisine centrale de Millau, les animateurs sont chargés de réchauffer les plats et ont également la gestion du service qui se fait dans une démarche éducative avec les enfants les plus grands.

1-4 Effectifs

Les normes d'encadrement varient en fonction de l'effectif et de l'âge des enfants accueillis, des activités proposés et de la taille de l'accueil.

Normes : 1 animateur pour 12 enfants pour les enfants de plus de 6 ans.

1 animateur pour 6 enfants pour les moins de 6 ans.

La structure a une obligation de déclaration auprès des services de l'état pour chaque période d'ouverture, cette déclaration varie en fonction des inscriptions et du nombre.

En ce qui nous concerne nous accueillons les 4-17 ans.

En générale :

Déclaration des mercredis : 12 enfants de plus de 6 et 8 moins de 6 ans

Déclaration des petites vacances scolaires : 8 moins de 6 ans et 24 plus de 6 ans

Déclaration des grandes vacances : 16 moins de 6 ans et 34 plus de 6 ans.

1-5 Périodes et horaire d'ouverture.

-Le temps périscolaire :

Matin de 7h30 à 8h50

Soir de 16H30 à 18h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredis.

-les temps extra-scolaire

-Le mercredi de 8h à 18h

-Les vacances scolaires de 9h à 18h

(avec un accueil possible sur demande dès 8h)

L'ACM est ouvert durant les vacances d'hiver, d'automne et de printemps (toujours la deuxième semaine), ainsi que 5 à 6 semaines l'été.

- Les adolescents

Accueil chaque vendredi soir de 18h15 à 20h15

1-6 les tarifs.

La municipalité à fait le choix, avec ses partenaires de faciliter l'accès aux centres en proposant une tarification en fonction du quotient Familial des familles. Les familles bénéficient en plus des aides PASS de la Caf et de la Msa.

Extrascolaire :

Centre de loisirs durant les périodes de vacances scolaires :

(ce prix ne comporte pas le repas)

(les tarifs demi-journée sont ceux de la journée divisés par deux) .

Habitants de la Communauté de Communes Muse et Raspe du Tarn et enfants scolarisés à Saint Beauzely.	QUOTIENT FAMILIAL			
	0-420	421-520	521-800	801 ET PLUS
Prix à la JOURNEE	7€	8€	9€	9.50€
Déduction PASS CAF	6€	4€	3€	0€
Reste à payer pour la famille allocataire CAF	1€	4€	6€	9.5€
Déduction PASS MSA	6€	6€	6€	6€
Reste à payer pour la famille allocataire MSA	1€	2€	3€	3.5€

Prix du

Habitants extérieurs de la Communauté de Communes Muse et Raspe du Tarn .	QUOTIENT FAMILIAL			
	0-420	421-520	521-800	801 ET PLUS
Prix à la JOURNEE	9 €	10€	11€	11.50€
Déduction PASS CAF	6€	4€	3€	0€
Reste à payer pour la famille allocataire CAF	3€	6€	8€	11.5€
Déduction PASS MSA	6€	6€	6€	6€
Reste à payer pour la famille allocataire MSA	3€	4€	5€	5.5€

repas 5€

Centre de loisirs des Mercredis en période scolaire :

Prix journée avec restauration

Habitants de la Communauté de Communes Muse et Raspe du Tarn et enfants scolarisés à Saint Beauzely.	QUOTIENT FAMILIAL			
	0-420	421-520	521-800	801 ET PLUS
Prix à la JOURNEE	10€	11€	12€	12.5€
Déduction PASS CAF	6€	4€	3€	0€
Reste à payer pour la famille allocataire CAF	4€	5€	9€	12.5€
Déduction PASS MSA	6€	6€	6€	6€
Reste à payer pour la famille allocataire MSA	4€	5€	6€	6.5€

Le

Habitants extérieurs de la Communauté de Communes Muse et Raspe du Tarn .	QUOTIENT FAMILIAL			
	0-420	421-520	521-800	801 ET PLUS
Prix à la JOURNEE	12€	13€	14€	14.5€
Déduction PASS CAF	6€	4€	3€	0€
Reste à payer pour la famille allocataire CAF	6€	9€	11€	14.5€
Déduction PASS MSA	6€	6€	6€	6€
Reste à payer pour la famille allocataire MSA	6€	7€	8€	8.5€

prix demi-journée avec repas est le prix d'une

demi-journée plus 5 euros de repas.

Périscolaires :

	QUOTIENT FAMILIAL	
	0-801	801 et plus
Prix à l'heure	1 €	1 €20

les adolescents : CARTE ANNUELLE DE 10€

2- Fonctionnement général .

2-1 Composition de l'équipe d'animation.

L'ACM fonctionne avec des employés permanents et fait appel à des vacataires (souvent embauchés en contrat éducatif) durant les périodes de vacances scolaires.

La petite taille de notre structure implique que le directeur à la double tâche : directeur et animateur.

Le directeur et les animateurs forment ensemble l'équipe pédagogique qui se donne pour mission la mise en œuvre du projet pédagogique.

2-1-1 Le Directeur

Il est responsable de la sécurité physique et affective des enfants accueillis, de la communication avec les familles, les partenaires, les élus. Il est en charge de la gestion de l'équipe d'animation (planning, projet, formation, évaluation...) et a pour mission la rédaction du projet pédagogique (en concordance avec le projet éducatif) puis la mise en œuvre de celui-ci dans le respect de la réglementation.

Le directeur de la structure est depuis 2014, **Jérôme CZAPLICKI**.

Animateur territoriale, il est titulaire d'un DEUST STAPS « Animation dans la cité », d'une Licence en Education et Motricité, d'une Maîtrise en Management du Sport, d'un brevet d'état volley-ball ainsi que de l'unité capitalisable complémentaire « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs ». Ses diplômes sportifs lui permettent d'encadrer l'ensemble des activités sportives dites : « non à risque »

2-1-2 L'animateur :

L'animateur du centre de loisirs a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des enfants qu'il a en charge, d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets, d'assurer une relation de qualité avec les enfants et d'encadrer et d'animer la vie collective quotidienne et les activités mises en place .

L'animateur permanent de la structure est depuis 2014, **Sébastien FAGES**.

Stagiaire animateur territoriale, il est titulaire du BAFA et est stagiaire BAFD.

2-1-3 Les animateurs vacataires durant les vacances scolaires

Le directeur est en charge de leurs recrutements, en fonction du nombre d'enfants accueillis, il a l'obligation réglementaire de recruter des animateurs diplômés ou stagiaire.

2-1-4 Rôle de l'animateur

Chaque animateur à la responsabilité d'un groupe d'enfants et donc plus particulièrement la responsabilité de :

- De la sécurité physique de l'enfant.
- Choisir et préparer le lieu d'activité et le matériel,
- Veiller à établir une progression dans l'activité,
- Adapter l'activité en fonction de la tranche d'âge,
- Connaitre les particularités de chaque enfant
- De la santé et d'hygiène,
- Des relations avec la famille,
- s'approprier le projet d'activité.

2-2 Fonctionnement général du centre.

2-2-1 Déroulement d'une journée en Accueil Périscolaire.

Les enfants arrivent à partir de 7h30 et jusqu'à 8h30. Les parents les accompagnent jusqu'à l'intérieur et sont priés de quitter les lieux qu'après avoir confié leur enfants aux animateurs.

L'accueil doit être une réussite pour permettre à l'enfant de passer une bonne journée. il est donc important de permettre à chaque enfant d'arriver et de d'installer à son rythme.

Sur cette accueil l'enfant doit être libre de choisir son activité et d'en changer. L'animateur essaie de se rendre disponible pour permettre un accueil personnalisé à chaque enfants.

Le soir, les animateurs prennent en charge les enfants à 16h30. Après un passage aux toilettes pour se laver les mains, ils s'installent dans la cour ou sous le préau pour le gouter (celui-ci est fourni par les parents).

Selon la météo et la saison, les activités ont lieu dans la salle au premier étage ou dans la cours.

Les enfants choisissent leurs activités, mais sont orienté par l'animateur.

Les parents récupèrent les enfants de façon échelonnée ; la responsabilité de l'animateur s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne en charge de le récupérer.

2-2-2 Déroulement d'une journée en accueil de loisirs (extrascolaire).

Le centre est ouvert dès 8h , les enfants arrivent de manière échelonné permettant ainsi de respecter le rythme de chaque famille ; cependant il est conseillé d'arriver avant 9h30 pour que l'enfant puisse être présent au début de l'activité prévue au programme ; ;

Entre 8h et 9h30, le fonctionnement du temps d'accueil est le même qu'en accueil périscolaire. Les enfants sont pris en charge sur des activités périphériques. puis les temps d'activité collectifs ont lieu de 9h30 à 11h15 et de 14 à 16h .

Durant ces temps les enfants sont invités à participer aux activités proposés par les animateurs en concordance avec le projet pédagogique et leurs missions.

Les temps de repas sont un moment calme et convivial, et les animateurs doivent s'efforcer à essayer de faire goûter les aliments aux enfants sans pour autant les forcer. La gestion du service est prise en charge par les animateurs et peut être gérée de façon collective avec les enfants.

3-Les objectifs principaux du projet éducatif.

Le projet éducatif rappelle les objectifs principaux énoncés par la commune. Ces objectifs orientent le directeur dans la mise en place du projet éducatif et l'animateur dans la mise en place des activités.

3-1 Le « vivre ensemble » et la vie collective :

L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie.

L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant.

Des règles négociées, discutées et votées avec les enfants, devront être instaurées au début de chaque année ; elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

L'enfant doit être considéré comme une personne avec son histoire, des désirs et des capacités. L'accueil de loisirs doit être perçu par l'équipe pédagogique comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir être conforté ou découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres notamment.

L'enfant doit être acteur de ses loisirs. Pour cela, l'équipe d'animation doit permettre à l'enfant :

- d'être entendu et de vérifier qu'il trouve sa place lors des temps périscolaires,
- de faire et d'affirmer des choix et de conserver des espaces de liberté,
- de vivre à son rythme et d'être avec des jeunes de son âge .

3-2 La découverte de l'environnement

L'accueil de loisirs ne doit pas vivre replié sur lui-même. Il doit s'ouvrir vers l'extérieur. Il doit permettre aux enfants de découvrir leur commune (associations, histoire...) et les territoires avoisinants.

3-3 L'accès à la culture et aux nouvelles pratiques

L'accès à la culture pour tous doit être développé. Il faut renforcer l'accès aux différentes productions artistiques et culturelles et promouvoir les pratiques dans ce domaine. Un travail de sensibilisation devra continuer et l'équipe d'animation devra favoriser la pratique d'activité telle que les arts plastiques, le théâtre, le cirque...

3-4 rôle de l'accueil de loisirs

Rôle de l'accueil.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un outil source d'épanouissement pour l'enfant proposant des activités dans un esprit de sociabilité. Les parents étant les premiers éducateurs des enfants, il semble indispensable de travailler en partenariat. Une vigilance sera donc accordée à la communication en direction des parents.

Fonctionnement adolescents :

Les objectifs généraux sont les mêmes que sur l'ensemble de l'alsh, la méthode est par contre différente. Nous souhaitons impliquer les jeunes dans chaque projet mis en place et qu'ils soient au centre de leurs investigations.

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation mais celui-ci ne doit pas ressembler à une journée d'école. En effet, c'est un lieu de loisirs où l'enfant passe une partie de son temps libéré et de ses vacances.

L'accueil de loisirs doit donc organiser son fonctionnement afin notamment :

- de satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants,
- de proposer des activités qui répondent aux intérêts des enfants,
- de proposer des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité : manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives...

Ceci :

- en installant des conditions matérielles accessibles à tous,
- en tenant compte de la spécificité psychologique et physiologique des enfants,
- en permettant la découverte de disciplines méconnues.

L'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion, elle doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer.

4-Evaluation

4-1 L'évaluation des présences

Des outils d'évaluations hebdomadaires ont été élaborés afin d'évaluer la fréquentation des animations. L'ensemble des données recueillies sera, par la suite, synthétisé trimestriellement puis annuellement.

4-2 L'évaluation des actions

En référence au contenu de la fiche Projet Action Jeune, réalisé en amont de l'action, un tableau d'évaluation des actions jeunes a été élaboré afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et analyser les décalages potentiels. Une synthèse annuelle sera réalisée.

Les questions à se poser pour évaluer la qualité de l'accueil.

- les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement individuellement.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie quotidienne
- Les enfants prennent des décisions
- Les enfants sont heureux de raconter leur journée à leurs parents
- le matériel est utilisé et rangé
- les relations enfants/enfants et enfants/adultes sont calmes et détendues
- l'équipe d'animation à plaisir a travaillé ensemble

Les parents inscrivent leurs enfants en toute confiance(un questionnaire peut être envisagé pour analyser les activités et le fonctionnement de la structure).